

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
BUREAU DU SYNDICAT DU lundi 09 mars 2026**

JP/AMR

OBJET : 2026BS028 - 3.4 Assainissement collectif – Commune de Chassiers – Extension du réseau pour raccordement établissement de Béthanie – Lancement des travaux - Correctif délibération 2025BS075

Délibération n° 2026BS028	Nombre de conseillers		Vote	
		En exercice	20	Majorité requise :
Date de la convocation : 27/02/2026	Quorum	11	Pour	17
	Présents	16	Contre	0
Secrétaire de séance (art. L2121-15) M. Jean-Manuel GARRIDO	Pouvoirs	1	Abstentions	0
	Votants	17		

Le lundi 09 mars 2026 à 15h30, le BUREAU DU SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDÈCHE - S.E.B.A. -, dûment convoqué par le président du Syndicat, s'est réuni au siège du Syndicat, sis 80, avenue de la République à LARGENTIÈRE, sous la présidence de M. Jean PASCAL, président du Syndicat.

Conformément aux statuts du Syndicat et aux dispositions du règlement intérieur, sont présents à la délibération :

NOM Prénom	Collectivité représentée	Présent (x) ou pouvoir	Pouvoir	Excusés
ARCHIMBAUD Patrick	VALS-LES-BAINS	X		
BACCONNIER J-Claude	SIVOM Olivier de Serres	X		
BALAZUC Thierry	LACHAPELLE S/S AUBENAS	X		
BALMELLE Robert	BERRIAS ET CASTELJAU	X		
BESANCENOT Thierry	RUOMS	X		
BOISSIN Odile	VINEZAC	X		
BOYER Joël	UCEL	X		
CHASTAGNIER Geneviève	JOYEUSE			
COROMINA Jean	VALLON PONT D'ARC	X		
DIVOL Max	VALLON PONT D'ARC	X		
FLAMBEAUX Patrice	LABEAUME	X		
GARRIDO Jean-Manuel	ST ANDRE DE CRUZIERES	X		
GROS Cyril	LABEGUDE	X		
LLORCA Patricia	ST JULIEN DU SERRE			
MERINE Philippe	ST PRIVAT	X		
MARRON Jacques	SIAEP BARJAC	X		
PASCAL Jean	FAUGERES	X		
SALEL Matthieu	ROSIERES		PASCAL Jean	X
SOUBEYRAND Jacky	AUBENAS			X
VEOL Christophe	LALVADE D'ARDECHE	X		

Objet : 2026BS028 - 3.4 Assainissement collectif – Commune de Chassiers – Extension du réseau pour raccordement établissement de Béthanie – Lancement des travaux – Correctif délibération 2025BS075

(La présente délibération a été soumise à l'examen du bureau en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du comité syndical en date du 28 septembre 2020).

Le bureau syndical a adopté le lancement des travaux par délibération en date du 8 décembre 2025 n° 2025BS075. Cette délibération doit être annulée partiellement et remplacée, pour le seul motif du numéro d'AP/CP erroné. En effet, il s'agit de l'AP/CP 2.1 sous opération 202 et non AP/CP 2.2 sous opération 203.

Le reste du rapport reste valable pour la suite de l'opération spécifique.

L'Association BETHANIE est actuellement en assainissement non collectif et a fait savoir aux services du SEBA qu'elle souhaiterait se raccorder au réseau collectif.

Suite à plusieurs réunions entre les différents acteurs : Commune de Chassiers, Association Béthanie, Agence de l'Eau, Sous-Préfet et SEBA, celui-ci s'est engagé à étudier les possibilités de raccordements au réseau collectif.

Lors de la séance du 22 septembre 2025, le bureau syndical a délibéré pour autoriser le président à signer la convention de partenariat avec l'association de Béthanie.

L'Avant-Projet Sommaire (APS) du SEBA est établi sur un montant prévisionnel d'opération de 700 000 € HT. Plusieurs hypothèses ont été étudiées sommairement, il ressort une hypothèse principale qui semble la plus pertinente :

- La création d'un nouveau poste de refoulement (ou grossissement des pompes du PR actuel),
- La création d'un réseau en surpression (refoulement) sur environ 1000 mètres linéaires,
- La création d'une extension du réseau assainissement collectif, sur environ 500 mètres linéaires, pour pouvoir récupérer le nouveau réseau en refoulement au niveau du quartier FEZ HAUT sur la commune de Vinezac.

Le montant estimatif des travaux au stade APS est de 600 000 € H.T soit 700 000 € H.T montant global de l'opération (maîtrise d'œuvre, divers & imprévus, achat terrain, servitudes, raccordement électrique, etc...).

Cette opération est ciblée au projet de contrat avec l'agence de l'eau au titre du nouveau plan Eau Climat 2026 – 2028.

Ce dossier fera également l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Ces travaux relèvent de l'opération budgétaire AP.CP 2.1 sous opération 202.

Il est proposé de réaliser une consultation pour maîtrise d'œuvre externe afin de réaliser la partie étude et le suivi des travaux.

Il est proposé également de réaliser une consultation travaux en un ou plusieurs lots en fonction des choix approuvés en fonction des études.

Les travaux seront engagés sous réserve de :

- l'obtention des subventions et de la signature de la convention de partenariat avec l'association Béthanie.

- le respect du montant du projet établi par le maître d'œuvre, à savoir une opération globale de 700 000 € HT.

Le bureau syndical est amené à se prononcer sur l'approbation de l'opération, le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre, le lancement de la consultation travaux, l'autorisation donnée au président de faire les demandes de subventions correspondantes,

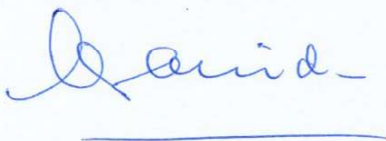
Après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme d'opération d'un montant global de 700 000€ HT,
- **AUTORISE** le président à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre externe avec une tranche ferme et une tranche optionnelle sur les critères suivants :
 - Valeur technique avec une pondération à 70%.
 - Prix avec une pondération à 30%.
- **AUTORISE** le président à signer le marché de maîtrise d'œuvre,
- **AUTORISE** le président à solliciter les aides de l'Etat (DETR), du département et de l'agence de l'eau RMC,
- **AUTORISE** le président à lancer la consultation pour les travaux en un ou plusieurs lot(s) sur les critères suivants :
 - Valeur technique avec une pondération à 60%
 - Prix avec une pondération à 40%
- **AUTORISE** le président à signer le marché travaux,
- **AUTORISE** le président à signer tous documents à cet effet.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Secrétaire,

Jean-Manuel GARRIDO



Le Président,

Jean PASCAL

